

**COMPTE RENDU PARTIEL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 2021**

L'an 2021, le 12 mars, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 5 mars 2021, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers votants : 33

~~~~~

2021/015 - Don au Mémorial de la Shoah – CERCIL – Musée mémorial des enfants du Vel d'Hiv

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer au Mémorial de la Shoah, pour les activités du CERCIL – Musée mémorial des enfants du Vel d'Hiv, un don de 1 000 €.

2021/016 - Convention d'objectifs et de moyens pour la préservation et l'entretien du marronnier d'Anne Frank

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la convention d'objectifs et de moyens pour la préservation et l'entretien du marronnier d'Anne Frank entre la ville et le syndicat de copropriété ; d'autoriser Madame le maire à signer cette convention avec les copropriétaires.

2021/017 - Convention Festiv'elles 2021

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire à signer la convention présentée.

2021/018 - Subvention de projet à l'Association Sportive du Lycée Jacques Monod

A l'unanimité, le conseil municipal décide de verser à l'Association Sportive du Lycée Jacques Monod, une subvention de projet de 500 € pour l'organisation des Monolympiades. Cette subvention sera versée à l'issue de la manifestation.

2021/019 - Présentation du rapport d'activités et de développement durable 2019 d'Orléans Métropole

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités et développement durable 2019 d'Orléans Métropole.

2021/020 - Pacte de gouvernance d'Orléans Métropole

Par 32 voix pour et une abstention (Madame DÉMAREST), le conseil municipal décide d'adopter le pacte de gouvernance entre les communes et Orléans Métropole, annexé à la présente délibération, pour une durée maximale d'un an.

2021/021 - ZAC du Grand Hameau – Déclassement du parking rue Jean Zay

A l'unanimité, le conseil municipal décide de prononcer le déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées BK n°771 - 1350 et 1351 désignées sur le plan annexé ; d'intégrer l'emprise déclassée dans le domaine privé communal.

2021/022 - Rue de Roche - Cession de foncier

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la cession de la parcelle cadastrée section BX n°700 d'une contenance de 3 m², au profit de Monsieur Martin MOUZE, domicilié 2 rue des Trois Clés à SAINT-JEAN DE BRAYE (45800), au prix de 60 euros ; d'autoriser Madame le maire à signer tous les documents relatifs à la cession dudit immeuble.

2021/023 - Rue de la Bédinière - Extension du réseau d'électricité

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'abroger la délibération 2020/012 en date du 14 février 2020 ; de donner son accord pour la prise en charge des frais d'extension du réseau électrique qui s'élèvent à 31 575,26 € HT, soit 37 890,31 € TTC.

2021/024 - Opération Emergence – Rue Jean Zay - Convention de servitude de passage

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter l'institution d'une servitude de passage de câbles souterrains au profit d'ENEDIS sous les parcelles BI 1180 et 1184 appartenant au domaine privé de la commune ; d'autoriser Madame le maire à signer toutes les formalités liées à cette convention de servitude.

2021/025 - Rue du Petit Vomimbert - Transfert de propriété

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'abroger la délibération 2019/024 du conseil municipal du 22 mars 2019 concernant l'acquisition du terrain d'assiette d'un transformateur rue du Petit Vomimbert ; d'approuver le transfert de propriété de la parcelle cadastrée section BC n° 456 d'une superficie de 19 m² appartenant au Conseil Départemental du Loiret, dont le siège social est situé 15 rue Eugène Vignat à Orléans (45000) représenté par son président ; d'autoriser Madame le maire à signer tous les documents relatifs à l'acquisition de ladite parcelle.

2021/026 - Approbation d'une convention ayant pour objet la mise à disposition de marchés de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passés sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP – Signature de la convention

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la convention donnant mandat à la centrale d'achat UGAP pour les années 2022 à 2024 relative à la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés ; d'autoriser Madame le maire ou son représentant à signer ladite convention ; d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget de la commune.

2021/027 - Recrutement de personnels sous contrat pour faire face à un accroissement d'activité lié à la gestion de la crise sanitaire COVID

Par 32 voix pour et une voix contre (Monsieur RAGEY), le conseil municipal décide de créer dans la limite de 14 emplois : 7 temps non complets 12% et 7 temps non complets 20% sur l'ensemble de la collectivité des emplois pour accroissement d'activité d'agent de ménage, d'animateur, d'auxiliaire de puériculture, d'ATSEM, d'agent de restauration, nécessaires à la mise en application des mesures liées à la gestion de la COVID ; de recruter des agents contractuels pour un accroissement temporaire à partir du 13 mars 2021, date minimum de recrutement pour une durée totale de contrat ne pouvant excéder 12 mois dans une période de 18 mois consécutifs ; d'autoriser Madame le maire conformément aux dispositions de l'article 3-I 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à signer les dits contrats d'une durée maximum de 12 mois dans une période de 18 mois consécutifs, à partir du 13 mars 2021 dans les cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux, auxiliaires de puériculture territoriaux, adjoints d'animation territoriaux. La rémunération des intéressés sera fixée en référence au cadre d'emploi retenu pour les missions exercées.

2021/028 - Recrutement de contractuels pour faire face temporairement à la vacance de deux emplois permanents pour l'accueil de la crèche collective

A l'unanimité, le conseil municipal décide de recruter des agents contractuels à partir du 13 mars 2021, date minimum de contrat pour une période de 12 mois, dans l'hypothèse où le recrutement d'un titulaire s'avérerait infructueux ; d'autoriser Madame le maire conformément aux dispositions de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à signer le dit contrat d'une durée de 12 mois, à partir du 13 mars 2021, date minimum de recrutement, dans le cadre des adjoints techniques territoriaux ou des auxiliaires de puéricultures. La rémunération des intéressé-es sera fixée en référence au cadre d'emploi retenu dans le contrat.

2021/029 - Recrutement d'un contractuel pour assurer les missions de technicien au service Bureau d'Études du Pôle Développement du Territoire et Patrimoine

A l'unanimité, le conseil municipal décide de recruter un agent contractuel à partir du 13 mars 2021, date minimum de contrat pour une période de 12 mois, dans l'hypothèse où le recrutement d'un titulaire s'avérerait infructueux ; d'autoriser Madame le maire, conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à signer un contrat à temps complet d'une durée de 1 an, à partir du 13 mars 2021, date minimum de recrutement, avec l'agent et de le rémunérer en référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

2021/030 - Recrutement du responsable du service Bureau d'Études, adjoint à la directrice des services techniques au Pôle Développement du Territoire et Patrimoine

Par 32 voix pour et une voix contre (Monsieur RAGEY), le conseil municipal décide de recruter un agent contractuel à partir du 15 mars 2021, dans l'hypothèse où le recrutement d'un titulaire s'avérerait infructueux ; d'autoriser Madame le maire, conformément aux dispositions de l'article 3 – 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à signer le dit contrat d'une durée de 3 ans, à partir du 15 mars 2021, date de recrutement minimum, avec l'agent et de le rémunérer en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

2021/031 - Mise à jour du tableau des emplois au 1^{er} avril 2021

Par 32 voix pour et une abstention (Monsieur RAGEY), le conseil municipal décide d'actualiser le tableau des emplois en modifiant l'appellation ou la catégorie de l'emploi G4 Responsable quartiers/accueil général en G4 Responsable quartiers et G7 Chef d'équipe électricité en G6 Responsable électricité ; d'approuver la mise à jour du tableau des emplois au 1^{er} avril 2021.

Fait à Saint-Jean de Braye, le 16 mars 2021

Pour le Maire - Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,
L'adjointe déléguée à la communication et aux
affaires générales


Colette
Colette MARTIN-CHABBERT

Affiché le **18 MARS 2021**

Retiré le